

Vers une sélection pour les vétérinaires

ENSEIGNEMENT Devant l'afflux d'étudiants, des recteurs réclament un examen d'entrée



Les recteurs et le ministre ne sont pas d'accord sur le mode de sélection à mettre en place. © MICHEL TONNEAU.

- ▶ Les facultés vétérinaires croulent sous les inscriptions.
- ▶ Au risque d'atteindre la qualité de la formation.
- ▶ Le ministre Marcourt propose un concours en fin de première.
- ▶ Des recteurs veulent un examen d'entrée pur et dur.

La formation en médecine vétérinaire est victime de son succès. En dix ans, le nombre d'étudiants inscrits en première bac a doublé. Ils étaient ainsi 950 lors de la dernière rentrée académique dont 484 primoarrivants et un peu plus de 450 bisseurs. Afin de maîtriser ce flux d'étudiants, un concours pourrait se tenir à la fin de cette première année d'étude, suggère le ministre Jean-Claude Marcourt (PS). Explications.

1 Le cursus. Alors que les baccalauréats en médecine vétérinaire sont dispensés par quatre facultés (ULg, Unamur, UCL et ULB), les années de master, et donc la formation pratique sur animaux, ne se donnent qu'à Liège. L'analogie avec l'entonnoir saute aux yeux. Cette année, 377 étudiants ont ainsi déferlé en première master alors que les bâtiments liégeois sont conçus pour en accueillir maximum 250. Au manque cruel de place et de matériel scientifique s'ajoute le nombre limité (et non extensible) d'animaux à soigner. A s'agglutiner à plus d'une dizaine autour d'un cheval souffrant, on prend le risque d'être frappé d'un coup de sabot

tout en apprenant peu, voire mal, son futur métier. Une telle concentration humaine présente également un risque sanitaire. « Dans des locaux où les animaux sont hospitalisés, la cellule biosécurité du CHU-ULg a déjà détecté des charges bactériennes supérieures aux normes acceptables, explique le Pr Marc Balligand, chirurgien des petits animaux. Pour contrer ces problèmes, on s'est résolu à mettre hors de notre clinique universitaire les étudiants de 4^e et 5^e années, ainsi que ceux du premier quadrimestre de la dernière année. »

2 La qualité de la formation. Les étudiants, trop nombreux, s'exercent désormais chez des vétérinaires indépendants ou dans des cliniques privées. Avec, comme conséquence, un déclin de la qualité de la formation pratique. A tel point, que « certains maîtres de stage ne veulent plus recevoir nos étudiants car ils les jugent insuffisamment formés en clinique », constate le Pr Balligand. Si la qualité de la formation théorique n'est pas remise en cause, une enquête réalisée auprès des Alumni de l'ULg crucifie cependant la formation pratique. Et ils ne sont pas les seuls. La formation est soumise à l'évaluation de l'Association des établissements européens d'enseignement vétérinaire. Déjà en 2009, cet organisme international pointait le déclin de la formation pratique à Liège. « Si rien n'est fait pour diminuer le nombre d'étudiants, on perdra notre accréditation européenne en 2018 », poursuit Marc Balligand. Sans elle, aucun de nos futurs vétérinaires diplômés ne pourra prétendre à une spécialisation comme l'ophtalmologie ou la cardiologie. Et ce, dans aucun des pays de l'Union européenne.

3 Un concours en fin de première. Selon le Pr Balligand, « la solution réside en un concours à la fin de la première année de baccalauréat limitant à 250 le nombre d'étudiants passant en 2^e année ». Jean-Claude Marcourt (PS), ministre de l'Enseignement supérieur, s'est montré sensible aux arguments précités. Après avoir consulté les doyens et recteurs, il souhaite apporter à ce problème, « une solution structurelle et durable ».

Dans une lettre adressée aux recteurs le 16 février, il fait part de son intention d'instaurer un concours en fin de première bac pour maîtriser et stabiliser le flux d'étudiants. « Face à cette situation d'urgence, je présenterai prochainement au gouvernement un avant-projet de décret relatif aux études vétérinaires, proposant un mécanisme similaire à celui appliqué depuis cette rentrée académique en sciences médicales et dentaires », écrit-il. Et de justifier, « un tel mécanisme a l'avantage de promouvoir une liberté d'accès aux études et propose toutes les possibilités de réorientation aux étudiants ayant acquis des crédits et ne disposant pas de l'attestation de réussite du concours ».

4 Le retour de l'examen d'entrée. Un concours en fin de première année d'étude, analogue à celui d'application pour la médecine ? Dans un monde universitaire où le management se partage entre les doyens de faculté et les recteurs d'institutions, l'idée ne fait absolument pas l'unanimité. Ces derniers en tout cas ont, en décembre 2015, été clairs avec le ministre Marcourt. « Les universités sont en attente d'une évaluation du système mis en place en faculté de médecine. D'ores et déjà, celui-ci

se heurte à des difficultés majeures. Tant que le travail d'analyse n'aura pas été réalisé, les recteurs ne se déclarent absolument pas favorables à l'extension de cette option à d'autres domaines d'études. » Réponse interpellante à deux titres : un, elle constitue une fin de non-recevoir au ministre ; deux, elle émet des doutes sur la praticabilité de cette formule en médecine.

Confirmation le 26 février dernier lorsque trois recteurs – sur les quatre concernés par le bachelier en sciences vétérinaires – ont adressé un nouveau courrier au ministre Marcourt. « La session de janvier vécue en faculté de médecine confirme nos appréhensions. L'extension à la médecine vétérinaire de la solution décrétée décidée pour la faculté de médecine ne nous paraît pas souhaitable », écrivent Didier Viviers (ULB), Yves Pouillet (Unamur) et Vincent Blondel (UCL).

Ils n'éluent cependant pas le problème, et remettent sur le tapis la possibilité d'instaurer un examen d'entrée pur et dur. Cette solution « nous apparaît bien préférable à celle d'un concours au terme de la première année. Si vous le souhaitez, nous sommes prêts à examiner les modalités d'une telle solution, qui devrait être couplée avec des actions propédeutiques et de formation ».

Recteurs divisés d'un côté (l'ULG ne signe pas cette dernière missive), ministre peu favorable à un examen d'entrée de l'autre... voilà qui complique la donne. En sortir ? Jean-Claude Marcourt a confié à la Fédération des étudiants francophone une mission d'exploration pour tenter de dégager une troisième voie. ■

LAETITIA THEUNIS ET ÉRIC BURGRAFF

RÉACTION

« Un concours aurait un caractère exceptionnel »



Avec ce dossier, Jean-Claude Marcourt (PS), ministre de l'Enseignement supérieur, renoue avec la polémique autour de l'accès à l'université. Il sait combien une sélection précoce peut être synonyme d'injustice sociale. Il sait aussi, dans le cas présent, combien les salles de cours bondées peuvent nuire à la qualité de l'enseignement.

Polémique sur la sélection à l'entrée, c'est reparti pour un tour ? Je ne le prends pas sous cet angle-là. Nous sommes d'abord confrontés à un problème simple : comment organiser la qualité des études pour les futurs vétérinaires. Dans une Belgique francophone capable d'absorber entre 70 et 100 vétérinaires par an, on en forme désormais plusieurs centaines. Il y a inadéquation entre le marché et le nombre de diplômés. Nous sommes devenus le fournisseur de vétérinaires pour les pays limitrophes, la France en particulier. Contrairement à la médecine humaine, ici, c'est la disponibilité de toute une série d'animaux malades qui fait défaut.

D'où l'idée de limiter l'accès aux études...

J'ai fait plusieurs propositions, dont le dédoublement de la faculté. La réponse des écoles et des étudiants a été négative, notamment en raison du coût : reconstruire une faculté vétérinaire équivaldrait à l'ensemble du refinancement de l'enseignement supérieur (107 millions d'euros). D'où la demande du terrain de trouver une autre voie. L'ULg a donc proposé de dupliquer le concours de médecine pour limiter l'accès aux études. J'ai dit que, sauf absence de consensus, c'est cette proposition que je ferai au Conseil des ministres.

Or, il n'y a pas de consensus...

Effectivement, certains recteurs préfèrent un examen d'entrée, mais ils ne donnent pas les matières sur lesquelles il pourrait porter afin que la sélection, que je regrette, soit effective. Nous sommes donc devant les mêmes interrogations que pour le dossier médecine humaine... La Fédération des étudiants francophones a fait d'autres propositions, je leur ai demandé de consulter le secteur pour les affiner.

En attendant, les doyens pourraient rejoindre les recteurs sur l'examen d'entrée. Céderiez-vous ?

Je dirais en tout cas que ça ne peut absolument pas constituer un précédent. Et si je le dis, c'est parce que je vois bien que certains ont la volonté d'étendre ce type de sélection à d'autres secteurs. La médecine vétérinaire est une des rares formations à connaître cette difficulté. Il faudrait donc indiquer le caractère véritablement exceptionnel d'un éventuel examen d'entrée.

ÉRIC BURGRAFF

Des fruits et légumes moins chers pour diminuer les décès

SANTÉ Une étude américaine fait le lien entre pathologies et coût du panier

Une réduction de 10 % du prix des fruits et légumes combinée à une hausse équivalente des sodas pourrait éviter un nombre important de décès dus aux maladies cardiovasculaires aux États-Unis, rapporte une étude menée par des chercheurs des universités de Tufts et Harvard.

Grâce à ces mesures, quelque 515.000 décès résultant de pathologies cardiovasculaires ainsi qu'environ 675.000 crises cardiaques et accidents vasculaires cérébraux non mortels pourraient être évités aux États-Unis d'ici 2035.

Et chez nous ? En Belgique, une taxe sur les sodas est déjà en



Moins de sodas, plus de légumes. © RUDOLF MARTON.

vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Conséquence de cette nouvelle taxe : il faut compter 3 centimes de plus pour un litre de soda, 1 centime de plus pour une cannette.

Isolée, cette disposition ressemble davantage à une manière simple de renflouer les caisses de l'État qu'à une réelle mesure de santé publique, puisqu'elle ne cible qu'un seul ingrédient : le sucre.

C'est en tout cas l'avis de l'industrie agroalimentaire. « Cette mesure fait partie d'un plan global pour une alimentation plus saine. Nous travaillons actuellement avec les ministres fédéraux et régionaux compétents à l'éla-

laboration de diverses dispositions. Nous nous concentrons sur l'enseignement, la prévention et la promotion d'une nourriture équilibrée.

Des fruits et légumes 10 % moins chers réduiraient de 1,2 % la mortalité cardiovasculaire en 5 ans

Un plan existe depuis 2013, dont certains points, comme la lutte contre la malnutrition chez certains groupes à risque, sont déjà en place » défend Els Cleemput, porte-parole de la ministre de la Santé, Maggie De Block.

Selon l'étude américaine, une

baisse de 10 % du prix des fruits et légumes pourrait réduire de 1,2 % la mortalité cardiovasculaire dans les cinq ans et de près de 2 % sur vingt ans, avec une diminution de 2,6 % des infarctus et de 4 % des accidents vasculaires cérébraux.

Est-ce une bonne approche ? « Je pencherais pour une approche positive du problème. Combiner les mesures de pénalisation de certains aliments comme les sodas ou les denrées trop grasses avec des mesures de promotion d'aliments et de comportements sains. Les personnes qui ont une alimentation particulièrement riche en fruits et légumes se restreignent d'emblée

sur d'autres aliments moins sains. Ils sont plus enclins à cuisiner eux-mêmes et se tournent moins vers les plats préparés riches en matières grasses et en sel », explique Nathalie Delzenne, professeur de nutrition à l'UCL.

Mais renseignement pris auprès du SPF Santé publique, aucune mesure allant dans le sens d'une éventuelle diminution des prix des fruits et légumes n'est envisagée pour l'instant.

Cela dit, si cette mesure voyait le jour, « elle ferait partie des mesures fiscales », a déclaré la porte-parole de la ministre de la Santé. ■

ÉLÉONORE TROUSSEL (st.)